

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUIN 2007

	P	A	R		P	A	R
MAGALI FRANCOU-CARRON (MAIRE)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	GÉRARD CARDIN	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
LUC REYNIER (1 ^{ER} ADJOINT)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ARSÈNE DUBOIS	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
GASPARD PASDRMADJIAN (2 ^{ÈME} ADJOINT)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PATRICIA CELCE	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
NICOLE BOULANGER	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	FRANCK GARAUD	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
JEAN-MARIE GONSOLIN	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	JEAN-PIERRE PELLISSIER	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
RODOLPHE MASSE	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				

1/ Vote comptes administratifs de gestion et CA 2006

Affectation du résultat CA 2006 Commune, CA 2006 Eau et Assainissement, Régie des Transports de Corps, du CCAS.

Madame le Maire donne lecture des affectations des résultats 2006 et des comptes de gestion (voir détail en Mairie).

Après en avoir délibéré, le Conseil décide d'approuver les comptes administratifs, les comptes de gestion et les affectations des résultats tels que présentés.

2/ Délibération d'approbation finale de la modification du POS

Madame le Maire rappelle le projet d'installation de la société Royans Charpente.

Après en avoir délibéré, le conseil décide d'approuver le projet de révision simplifiée du POS. La délibération sera afficher en mairie pendant un mois, et une mention dans un journal sera diffusé dans le département. Le POS est tenu à disposition du public à la mairie.

La présente délibération deviendra exécutoire un mois après sa réception par le Préfet, et après les mesures de publicité citées.

3/ Urbanisme

- dossier K9007 : La Marmotte Boutique. Demande de pose de structure en bois démontable sur la terrasse avec des bâches. Le conseil donne un avis favorable sur le modèle « Giordani » présenté, et les transmet à la DDE pour accord définitif.
- Dossier K9010 : ajout d'une chaufferie de 18m² chez Mr Soulas. Avis favorable du conseil.
- Dossier K9009 : demande de véranda sur la terrasse de la maison Sambain. Le conseil donne un avis favorable sous réserve que M et Mme Sambain transmettent au conseil un courrier des voisins directs donnant leur accord pour la pose de cette véranda, ainsi qu'une projection et une description plus précise (couleur, matériau, impact visuel...) de cette véranda.
- Dossier K1003 : extension chalet Peltier. Avis favorable du conseil.
- Dossier K1004 : abris bois dans la maison Dauphin. Avis favorable du conseil.

4/ Tirage du jury criminel

- Commune de La Salette-Fallavaux : Albert Girard est tiré au sort.
- Commune de Ste Luce : Yves Charles est tiré au sort.
- Commune de St Laurent : Alain Benoist est tiré au sort.

5/ Convention de mise à disposition d'agents auprès de la commune de Pellafol

Madame le Maire rappelle que 2 agents sont mis à disposition de Pellafol, et donne lecture de la convention de mise à disposition de ces agents, et de la facturation correspondante. Accord du conseil.

6/ Tableau d'amortissement « eau » et DM1 « eau »

Madame le Maire présente une décision modificative du budget de l'eau. Accord du conseil.

7/ Délibération pour révision loyer perception

Madame le Maire rappelle que le loyer de la perception n'a pas été révisé depuis 2004. Comme convenu dans la convention, ce loyer doit être révisé tous les trois ans, et est porté à 7695,1€. Accord du conseil.

8/ Avenant n°2 à la convention du 10/04/03 avec l'OPAC

Madame le Maire rappelle l'échéancier de paiement du chantier. Certaines pièces manquaient lors du dernier règlement. Il convient donc de signer un avenant à la convention permettant de représenter le règlement du début de chantier. Accord du conseil.

D'autre part, le Maire rappelle que l'aménagement des locaux au rez-de-chaussée sont à la charge de la commune. Les réparations des bâtiment des locaux sont subventionables par le département. Après en avoir délibéré, le Conseil charge le Maire de demander au Conseil Général une subvention la plus élevée possible pour les fenêtres et les portes des locaux (montant total des travaux estimé à 30000€).

9/ Demande de subvention de l'Amicale des Donneurs de Sang

Madame le Maire donne lecture de l'Amicale des Donneurs de Sang demandant une subvention pour le fonctionnement de l'association. Accord du conseil pour le versement d'une subvention de 100€ en 2007.

10/ Taxe de séjour 2007

Après en avoir délibéré, le conseil décide de reconduire les montants forfaitaires de la taxe de séjour du 1^{er} juin au 30 septembre 2007 (0,5€ pour les hôtels, 0,3€ pour les hôtels sans étoile et les meublés, 0,25€ pour les villages de vacances, 0,2€ pour les campings).

10/ Questions diverses

- **ONE** : travaux d'élagage sur les sentiers pour un montant de 3627,47€. Ces travaux ayant été budgétés, accord du conseil.
- **ADT** : la Foire aux Livres a lieu le 1^{er} juillet, l'ADT demande de prévoir une interdiction de stationnement devant la mairie, place des colporteurs, rampe de la Mairie, ainsi que l'autorisation d'installer l'atelier du cirque au jardin de ville. Accord du conseil.
- **La Ferme de Roche Brune** demande la pose de 2 panneaux signalant leur activité dans le virage de la montée de la Salette. Le Maire rappelle que les panneaux sont déjà installés sans accord de la Mairie et a demandé aux propriétaires d'enlever ses panneaux tant qu'il n'y a pas d'accord. La décision du conseil est suspendue tant que ces panneaux ne sont pas enlevés.
- **Territoire 38** : courrier rappelant les derniers travaux de l'assainissement, et demande un courrier attestant que les travaux sont terminés.
- **Courrier des habitants du quartier de la Côte** demandant le maintien du lavoir dans l'état actuel, indiquant qu'il fait partie du patrimoine de Corps. Le Conseil rappelle qu'à ce jour, aucune décision n'est prise sur le sujet, et en tout état de cause, il n'est pas question de supprimer le lavoir. Toutefois, il est rappelé le problème de l'eau qui s'écoule dans ce bassin et qui se déverse dans les réseaux d'assainissement. Une réunion de concertation avec les signataires est prévue le 30 juin à 10h30 en Mairie.
- **Courrier de la mairie de La Salette** : le Maire rappelle qu'il souhaite une réunion avec Corps sur le problème de Corps. Le Maire de Corps demande à La Salette de préciser l'ordre du jour de cette réunion, et les différents points qui seront abordés avant de fixer une date de réunion.